PROJET Lits Halte Soins Santé secteur Est 2022/2026

La Halte Père Etienne Grienenberger
Siège social 4 rue Henri Vavasseur 97400 Saint-Denis
☎ : 0262 90 89 60 🖷 : 0262 90 89 59 – Courriel : asso.lahalte@lhpeg.re
Association loi 1901 – SIRET : 428664155 00085 – APE : 8790 B

SOMMAIRE

Préambule : 2

Introduction : 3

Orientations stratégiques de l'association : 4

L'urgence sociale : 4

Être un acteur reconnu de l'élaboration et de la mise en œuvre des politiques publiques : 5

Accroître la qualité des prestations offertes aux usagers : 5

Etre partie prenante dans l'élaboration des politiques publiques : 5

L'éthique : 6

Entendre et relayer les besoins des publics, pour tenter de sortir de l'urgence : 6

La démarche qualité à La Halte Père Étienne GRIENENBERGER : 6

Objectifs : 7

Moyens : 7

PROJET LITS HALTE SOINS SANTE EST 9

I- L'INSCRIPTION DU PROJET DE LITS HALTE SOINS SANTE SUR LE TERRITOIRE 10

II- PRESENTATION DU FUTUR GESTIONNAIRE 10

III- LE PROJET MEDICO-SOCIAL DES L.H.S.S 12

Des principes alliant aide d'urgence et insertion : 12

1 - Le respect du droit des usagers par la mise en œuvre des outils de la loi 2002-2 du 2 janvier 2002, rénovant l'action sociale et médico-sociale 13

2 - Le public cible et les missions premières à fournir 14

3 - La prise en charge médicale, paramédicale et la délivrance de produits pharmaceutiques 14

4 - L'accompagnement social 15

5 - Les prestations 16

6 - Le principe d'évaluation des prestations et de l'établissement 18

7 - Le travail en réseau 18

8 - La composition salariale de l'équipe 19

IV- L'IMPLANTATION GEOGRAPHIQUE SOUHAITEE DU DISPOSITIF 20

CONCLUSION ET PERSPECTIVES 21

Préambule :

« Je ne suis pas, Messieurs, de ceux qui croient qu'on peut supprimer la souffrance en ce monde, la souffrance est une loi divine, mais je suis de ceux qui pensent et qui affirment qu'on peut détruire la misère. Remarquez-le bien, Messieurs, je ne dis pas diminuer, amoindrir, limiter, circonscrire, je dis détruire. La misère est une maladie du corps social comme la lèpre était une maladie du corps humain ; la misère peut disparaître comme la lèpre a disparu. Détruire la misère ! Oui, cela est possible ! Les législateurs et les gouvernants doivent y songer sans cesse ; car, en pareille matière, tant que le possible n'est pas le fait, le devoir n'est pas rempli ». Ce propos est le préambule de Victor HUGO lors de son « discours sur la misère » à l'Assemblée Nationale du 9 juillet 1849.

Ces dernières années voient s'aggraver de façon très significative les personnes confrontées à la perte de leur logement, voire d'hébergement stable. Or le premier besoin de tout homme est de vivre dans un lieu sécurisant tant physiquement que psychiquement pour régénérer ses ressources vitales et contribuer au développement de l'éco-environnement dans lequel il se trouve.

Les L.H.S.S. viennent proposer un hébergement stabilisé pour accueillir toute personne majeure, sans domicile fixe ou en errance quelle que soit sa situation administrative, dont l'état de santé ne nécessite pas d'hospitalisation ou de prise en charge spécialisée, mais requiert une prise en charge sanitaire et un accompagnement social : homme et femme isolé(e) majeur. Ce nouveau type d'accompagnement médico-social, proposé à des adultes fragiles, doit dans un premier temps favoriser le retour vers un niveau de forme physique et psychique pour dans un second temps rechercher des orientations adaptées à la réinsertion globale de chacun, si possible d'abord vers le logement.

La mission première de notre association consiste à combattre toutes les formes de misère et d'exclusion et à apporter toute l'humanité nécessaire à tous ceux qui s'en trouvent dépourvus ponctuellement où durablement à travers un accueil, un hébergement et des prestations de qualité répondant aux besoins de chacun.Pour cela notre engagement se doit d'être éclairé en recherchant constamment à analyser les besoins et les réponses à apporter, dans un souci d'adaptation des pratiques qui doivent se référer en permanence à un projet d'établissement inscrit sur un territoire et selon les objectifs de l'infrastructure.

Conformément à l'article L.312-8 du Code de l'Action Sociale et des Familles :

« Pour chaque établissement ou service social ou médico-social, il est élaboré un projet d'établissement ou de service qui définit ses objectifs, notamment en matière de coordination, de coopération et d'évaluation des activités et de la qualité des prestations, ainsi que ses modalités d'organisation et de fonctionnement. Ce projet est établi pour une

durée maximale de cinq ans après consultation du Conseil de la Vie Sociale ou, le cas échéant, après mise en œuvre d'une autre forme de participation ».

Introduction :

D'abord dénommée « La Halte Dionysienne » à sa création le 28 septembre 1999, cette association est née de la volonté d'un collectif d'associations (Association Réunionnaise d'Entraide aux Libérés ; Association d'Education Populaire du Quartier Saint-Jacques ; La Croix-Rouge ; La Fondation Abbé Pierre ; Le Secours Catholique ; Le Centre Martin Luther King ; Un Toit pout Vivre) de répondre aux besoins d'accompagnement des publics les plus démunis sur le département et aussi suite à la déclaration préfectorale de fermeture de l'Abri de Nuit Saint-Jacques pour insalubrité.

Régie par la loi du 1er juillet 1901 les statuts définissent clairement les missions principales fixées à sa création :

- Héberger des personnes en situation de sans abrisme, hommes et femmes,
- Accueillir des personnes ou des familles en situation de précarité et d'urgence sociale, privées momentanément d'un logement ou d'un hébergement digne,
- Participer à une veille sociale pour l'ensemble du territoire,
- Assurer un service de restauration pour chacun des accueillis.

Le père Etienne GRIENENBERGER, acteur spirituel et social incontournable de l'île de la Réunion depuis son arrivée en 1959 ou il fût nommé curé de la paroisse Saint-Jacques de Saint-Denis jusqu'en 1991, est un modèle fort de l'engagement militant en faveur des personnes défavorisées.
Tout en menant les missions que l'Eglise lui a confiées, comme curé de la paroisse Saint-Jacques mais aussi en qualité de vicaire général de 1962 à 1975, le père Etienne GRIENENBERGER s'est dévoué toute sa vie à l'amélioration de la dignité humaine d'un point de vu physiologique et spirituel.
Il a construit un foyer à destination des jeunes pour renforcer une éducation éclairée mais aussi pour la formation ménagère des femmes, a professionnalisé le concept de soupe populaire en restauration à destination des plus démunis et a ouvert un abri de nuit.
Ces quelques exemples de l'engagement de cet homme de Dieu démontrent toute l'énergie qu'il a consacré au long de sa vie à la protection de la condition humaine en recherche de la dignité de chacun.

En mémoire à son œuvre, le conseil d'administration de La Halte Dionysienne a décidé de renommer l'action de l'association destinée à accompagner les personnes les plus démunies de la société et a demandé l'autorisation à l'Eglise d'utiliser le nom du père Etienne. Après accord de Monseigneur AUBRY le 26 septembre 2007, et après déclaration en préfecture l'association se nomme officiellement « La Halte Père Etienne GRIENENBERGER ».

Aujourd'hui les valeurs, la recherche constante de développement des compétences et l'engagement humaniste et militant de notre association montrent clairement un niveau de technicité et de moralité qui répondront pleinement aux attentes du territoire et de sa population pour conduire la gestion de dispositifs d'hébergement d'urgence, d'insertion,

médico-sociaux et de logements accompagnés à destination des publics vulnérables en besoins de soutien économique, social, médico-social et sanitaire.

Orientations stratégiques de l'association :

Ces orientations stratégiques ont été adoptées par le conseil d'administration lors de la réactualisation du projet associatif validé en avril 2021.

Elles se déclinent comme suit :

- La modernisation et l'amélioration du cadre de vie de ses établissements et services.
- La création d'une culture commune de l'intervention sociale en mutualisant les bonnes pratiques professionnelles.
- La promotion et l'approfondissement de la démarche participative et citoyenne.
- Le renforcement de la maitrise des coûts.
- Le développement de la fonction professionnelle et militante de l'association.
- Le renforcement de la communication pour mieux faire connaitre son action et développer ses ressources.

L'urgence sociale et l'insertion médico-sociale :

Depuis 1999, La Halte Père Étienne GRIENENBERGER s'est investie dans l'accueil et l'accompagnement des publics les plus démunis et les plus vulnérables de son territoire. Cet engagement et cette action constituent le fondement originel de son identité dans le champ de l'Action Sociale. Aujourd'hui, alors que des familles, des enfants, des femmes et des hommes confrontés à des phénomènes d'exclusion, continuent à souffrir dans leur chair et leur esprit, il apparaît nécessaire de réaffirmer quelques-unes des convictions à partir desquelles s'articule notre engagement.

<u>Agir en référence à des principes et des valeurs :</u>

- La solidarité et la fraternité, c'est notamment :
  - Apporter soulagement aux personnes en répondant à leurs besoins primaires non pris en compte.
  - Inscrire notre action en référence aux principes suivants : hospitalité, inconditionnalité, immédiateté, bientraitance et respect de chacun dans son individualité.
  - Accompagner les publics qui ne sont plus en capacité de faire des démarches.

- Le respect de la personne, c'est aussi :
  - Ecouter les personnes dans leur détresse en faisant, lorsque c'est possible, émerger le désir d'aller vers un mieux-vivre.

- Rechercher systématiquement le consentement éclairé de la personne.
- Les conseiller lorsqu'elles le souhaitent.
- Proposer un soutien, être à leur côté lorsque le besoin s'en fait sentir.

- La promotion de l'homme, c'est encore :
  - Faire valoir durablement les ressources existant en chacun.
  - Promouvoir la personne en valorisant ses désirs, en prenant en compte ses besoins et ses aspirations.
  - A partir de l'engagement de cette personne, mobiliser progressivement l'ensemble des ressources de l'environnement et orienter vers le droit commun, l'accès au logement et sa bonne intégration éco-environnementale.

Être un acteur reconnu de l'élaboration et de la mise en œuvre des politiques publiques :

Accroître la qualité des prestations offertes aux usagers :

En référence aux différents textes qui encadrent le secteur, afin d'aller vers une qualité de service accrue alternant réflexions et actions de terrain, la Halte Père Étienne GRIENENBERGER s'engage dans la réalisation d'un accueil et d'un accompagnement respectueux de la dignité des usagers. L'innovation est au cœur de notre action, en particulier à travers des pratiques de recherches participatives des publics accueillis.

Etre partie prenante dans l'élaboration des politiques publiques :

La participation active de notre association dans les différentes instances d'élaboration et de conduites des politiques sociales territoriales (C.D.H.H.[1] ; C.I.L.[2]; S.I.A.O.[3] ; F.A.S.[4] ; F.E.H.A.P.[5] ; C.R.P.A.[6], Association ORISON[7], A.I.V.S. Soleil[8]) fait que la Halte du Père Étienne GRIENENBERGER entend prendre toute sa place dans la réflexion et dans les débats autour des grandes orientations nationales et territoriales. Pour ce faire, elle conduit des actions visant à favoriser la prise en compte des plus exclus en participant à différentes instances de pilotage de lutte contre toutes formes d'exclusion au sein des comités territoriaux.

[1] Conseil Départemental de l'Habitat et de l'Hébergement.
[2] Conférence Intercommunale du Logement.
[3] Services Intégrés d'Accueil et d'Orientation.
[4] Fédération des Acteurs de la Solidarité.
[5] Fédération des Etablissements Hospitaliers et d'Aide à la Personne.
[6] Conseil Régional des Personnes Accueillies et/ou Accompagnées
[7] ORISON : Organisation Régionale d'appui à la sécurisation des soins
[8] Agence Immobilière à Vocation Sociale

L'éthique :

L.H.P.E.G. a conduit tout au long du premier semestre 2016, avec l'équipe pluridisciplinaire du L.H.S.S.[9] Nord qu'elle gère et le soutien d'une intervenante extérieure madame Agnès COLIN psychologue et intervenante auprès des élèves en travail social, une réflexion autour de questionnements éthiques sur le thème de la mort en institution.

De cette réflexion découle un protocole définissant la conduite à tenir en cas de décès d'un résident, pour respecter pleinement les attentes légales mais aussi pour accompagner l'ensemble des accueillis et des salariés à mieux appréhender de tels chocs.

D'autres réflexions se poursuivent constamment avec des thématiques centrales comme l'intimité en institution, l'accompagnement à la spiritualité dans le respect des principes de notre république laïque, favoriser la participation des accueillis au fonctionnement de ses établissements…

Entendre et relayer les besoins des publics, pour tenter de sortir de l'urgence :

Résolument positionnée aux côtés des publics, la Halte Père Étienne GRIENENBERGER se donne pour devoir de mettre en évidence les besoins exprimés par les usagers, de rendre la parole à ceux qui en sont privés.

Observer la réalité du terrain, analyser les tendances et les phénomènes émergents, évaluer les dispositifs et les effets des politiques publiques, anticiper et prévoir les nécessités de demain, être une force de proposition faisant écho aux souhaits des publics constituent autant d'objectifs visés par la Halte du Père Étienne GRIENENBERGER dans la volonté de faire évoluer les réponses à l'urgence. D'ores et déjà, la multiplicité des problématiques recensées nous réclame de mettre en œuvre des réponses souples, dans des structures à dimension humaine mobilisant des équipes pluridisciplinaires.

La démarche qualité à La Halte Père Étienne GRIENENBERGER :

La Halte Père Étienne GRIENENBERGER, par son projet associatif, affirme son identité à travers son histoire et ses valeurs, annonce ses orientations et ses objectifs et présente son organisation.

Ce projet nous engage dans une démarche volontariste et permanente d'amélioration de la qualité des services rendus aux personnes accueillies. Celle-ci vise à réduire l'écart qui existe entre la réalité de nos pratiques et l'ambition de nos engagements.

De nouvelles exigences légales, notamment la loi 2002-2, sont venues conforter notre initiative. Elles nous ont guidées dans la production de documents et de procédures qui,

[9] Lits Halte Soins de Santé

désormais, répondent aux critères réglementaires et visent à une remise en question constante de l'existant.

Indissociable de toute démarche qualité, l'évaluation est alors un repère institutionnel qui sera suivi et décliné à travers un comité de suivi pluridisciplinaire associant les personnes accueillies.

Objectifs :

Les objectifs de la démarche qualité, qui se caractérisent par une recherche permanente du meilleur niveau de réalisation de nos missions, sont essentiellement les suivants :

- Mettre en cohérence les actions menées au sein des établissements et services et les valeurs annoncées dans le projet associatif.

- Rechercher les réponses individuelles les mieux adaptées aux besoins et aux attentes de la personne accueillie :
  - Améliorer ses conditions d'accueil et de séjour.
  - Favoriser l'expression et l'exercice de ses droits et de ses devoirs.
  - Mesurer régulièrement le niveau de sa satisfaction.

- Impliquer et faire participer les salariés dans la vie des établissements :
  - Encourager leurs initiatives ; valoriser leurs participations aux actions d'amélioration.
  - Inciter au développement de leurs compétences par la mutualisation et la formation.

- Renforcer la cohésion interne et le sentiment d'appartenance à l'association.
  - Construire des partenariats de complémentarité dans des réseaux pertinents.
  - Se positionner en novateurs et en acteurs du changement.
  - Enrichir l'image d'une association dynamique et professionnelle.

Moyens :

Pour atteindre ces objectifs, La Halte Père Étienne GRIENENBERGER s'est dotée :

- D'une organisation par la mise en place de comités composés de salariés, d'accueillis voire de partenaires et d'experts tels que :
  - Comités d'évaluations.
  - Comités de suivis.
  - Développement des outils participatifs individuels et collectifs.

- De ressources telles que :
    - Le développement des formations collectives à un plus grand nombre de salariés pour renforcer les connaissances et les pratiques communes et faciliter l'adaptation aux besoins des publics.
    - La construction d'établissements modernes pour mieux répondre à l'autonomie et à l'intimité des personnes dans des hébergements collectifs mais avec un accueil pleinement individualisé.
    - L'accroissement des partenariats conventionnés, ou non, pour élargir la globalité des réponses sociales, économiques, sanitaires, culturelles et cultuelles.

- D'outils de mise en œuvre et d'évaluation :
    - Actualisation des procédures et outils, notamment ceux de la loi du 2 janvier 2002, rénovant l'action sociale et médico-sociale.
    - Evaluation interne et externe, audits des tutelles.
    - Réunions mensuelles salariés/accueillis.
    - Conseil de la vie sociale.
    - Questionnaires de satisfaction.

Il importe de rappeler que, par essence, une telle démarche ne peut que s'inscrire dans un mouvement permanent qui consiste en la répétition de cycles complets comprenant :

1. La définition d'objectifs,
2. La conduite d'actions,
3. L'évaluation et l'analyse des écarts,
4. La formulation de nouveaux objectifs.

C'est bien ce cheminement, conduit par le Directeur de l'association avec la cheffe de service et le médecin généraliste et résolument tourné vers les personnes accueillies, qui permet aux salariés de L.H.P.E.G. de trouver sens et intérêts à leur engagement et finalement, nous rapproche de nos idéaux partagés.

Projet Lits Halte Soins de Santé EST

Le dispositif L.H.S.S. est un établissement médico-social au sens du 9ème paragraphe du 1er chapitre de l'article L.312-1 du code de l'Action Sociale et des Familles. Ils ne se substituent pas à l'hôpital et ne sont pas dédiés à une pathologie donnée et sont gérés par une personne morale publique ou privée.

En 1993, le docteur Xavier Emmanuelli, Président du Samu Social de Paris obtient d'installer, à titre expérimental, des « lits infirmiers » chargés d'accueillir des personnes sans domiciles dont l'état de santé ne justifie pas ou plus une prise en charge hospitalière mais réclamant une attention sanitaire et sociale adaptée.

Le 6 juillet 2004, le Comité Interministériel de lutte contre les exclusions (C.I.L.E.) décide de développer les possibilités de dispenser des soins aux personnes sans domiciles.

Le 19 décembre 2005, la loi N°2005-1579, relative au financement de la sécurité sociale pour 2006, article 50, crée les structures dénommées « Lits Halte Soins Santé » et définit le principe de leur financement par la circulaire N°DGAS/SD1A/2006/47 du 7 février 2006.

Ce dispositif est d'ailleurs encadré par un cahier des charges, qui prévoit entre autres, que :

- Aucune situation administrative donnée n'est requise pour accéder au dispositif LHSS. Toutefois, les personnes adressées ne doivent pas être mineures.
- Les personnes accueillies en LHSS bénéficient d'un hébergement, de soins médicaux et paramédicaux, d'un suivi thérapeutique, d'un accompagnement social, de prestations d'animation et d'éducation sanitaire.
- Les lits peuvent être regroupés en un lieu spécifique ou non.
- Ils ne sont pas dédiés à une pathologie donnée.

Les orientations comportent l'étude de deux volets distincts pour envisager l'admission :

1. Un volet social étudié par le S.I.A.O. qui vérifie la condition de vie et de rupture de logement et d'hébergement de la personne,
2. Un volet médical évalué par le médecin généraliste de l'établissement qui détermine le niveau de soins à prodiguer en concordance de ce que prévoit les textes.

Au regard du nombre de 10 places L.H.S.S. pour le secteur Est, une modalité d'accueil en appartement diffus est requise. Ainsi en collaboration avec la S.H.L.M.R. nous prévoyons de louer 5 appartements F3 pour y héberger deux personnes par appartement, ce qui permet que chaque accueilli est sa propre chambre fermant à clé. Les sanitaires, cuisine et salon seront partagés. Les appartements seront regroupés sur un même quartier soit sur la commune de Bras-Panon, soit sur celle de Saint-Benoît. Un F5 loué également à la S.H.L.M.R. servira à la fois de bureau médico-social et de salle collective pour développer des réunions et activités avec les accueillis.

Les LHSS ont pour missions :

- De proposer et dispenser aux personnes accueillies des soins médicaux et paramédicaux adaptés et de participer à l'éducation à la santé et à l'éducation thérapeutique des personnes accueillies ;
- De coordonner l'ensemble du parcours de soins avec les intervenants extérieurs par l'accompagnement hebdomadaire du médecin généraliste de l'établissement ;
- D'apporter une aide à la vie quotidienne adaptée ;
- De mettre en place un accompagnement social personnalisé visant à faire reconnaître et valoir les droits des personnes accueillies et rechercher toute réorientation appropriée à l'évolution de l'état de chaque personne accueillie ;
- D'élaborer avec la personne un projet de vie et de le mettre en œuvre ;
- De favoriser l'émergence du retour à l'autonomie selon les pathologies et leurs évolutions pour chaque accueilli.

Ce dispositif fonctionnera en parfaite collaboration avec les Lits Halte Soins de Santé Nord que gèrent l'association depuis 2013 d'une capacité de 20 places. Le médecin généraliste du L.H.S.S. Est sera en lien avec le médecin généraliste des L.H.S.S. et des L.A.M. Nord et des relais entre eux permettront la continuité des soins notamment durant les périodes de congés. L'infirmière du secteur Est sera elle-aussi en lien avec son homologue du secteur Nord ce qui contribuera comme pour le médecin à une continuité propice de la dispense de soins paramédicaux tout au long de l'année.

I- L'INSCRIPTION DU PROJET DE LITS HALTE SOINS SANTE SUR LE TERRITOIRE

Ce plan répond à l'appel à projet lancé par l'Agence Régionale de Santé selon le cahier des charges précisant les attentes des services de l'Etat pour renforcer le territoire Réunionnais en places médico-social de type L.H.S.S., au bénéfice de la population confrontée à une situation d'exclusion sociale grave.
Cet appel à projet de l'A.R.S.[10] fait suite au plan pluriannuel contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale 2018-2022 créant 36 places L.H.S.S. pour le Département 974.

Ainsi l'Agence Régionale de Santé veut créer 36 Lits Halte Soins Santé à l'Île de la Réunion venant s'ajouter aux 30 Lits Halte Soins de Santé déjà existant.

Les Lits Halte Soins de Santé, du fait de la spécificité des publics accueillis, constituent l'une des réponses aux besoins locaux accompagnant et développant l'offre de soins médico-sociaux au bénéfice des personnes en situation d'exclusion sociale
A travers ce projet, il s'agit de faciliter l'accès aux soins et à la stabilisation de l'état global de populations exclues tant pour des raisons socioéconomiques complexes que pour des raisons sociales, psychologiques, ou par déficit de dispositifs adaptés.
La ville de Bras-Panon est la commune idéale pour envisager l'implantation de cette nouvelle structure qui bénéficiera de la proximité avec le C.H.R.S urgence Fleur d'Eau[11], la Maison Relais et le G.H.E.R. de Saint-Benoit[12].

[10] Agence Régionale de Santé
[11] Centre Hébergement et de Réinsertion Sociale
[12] Groupe Hospitalier Est Réunion

Si la location de 6 appartements regroupés, 5 F3 et un F5, est plus aisé sur la commune de Saint-Benoît que celle de Bras-Panon, nous envisagerons alors cette implantation-là.
L'association qui gère les 20 places L.H.S.S. du nord du département travaille déjà étroitement avec les 4 grands centres hospitaliers du territoire pour accueillir les personnes répondant aux critères d'admissibilité de la structure tel que défini par le C.A.S.F.[13] et ce de l'ensemble du territoire.

II- PRESENTATION DU FUTUR GESTIONNAIRE

L'association est gestionnaire d'établissements et service :

Etablissements : Centre d'Hébergement et de réinsertion Sociale « Les Jonquilles »
Capacité : 51 places en internat
Situé sur la Commune de St-Denis

Centre d'Hébergement et de réinsertion Sociale « Fleur d'eau »
Capacité : 35 places en internat
Situé sur la Commune de Bras Panon

Lits halte soins santé (LHSS)
Capacité : 20 places
Sur la Commune de St-Denis

Lits d'Accueil Médicalisés
Capacité : 15 places en 2021 évoluant vers 18 places en 2022
Sur la commune de Saint-Denis

Service : Logements d'insertion
CHRS : 6 places en hébergement diffus
Répartis sur le territoire Est du département

Maison Relais « Axel KICHENIN dit Lolo »
22 logements adaptés de type T1 bis
Situé sur la commune de Saint-Denis, quartier du Chaudron

Aide au Logement Temporaire
7 studios et 1 F3
Situé sur la commune de Saint-Denis, quartier du Chaudron

Suite au positionnement de notre association pour la réponse à l'appel à projet, faisant suite à la circulaire interministérielle du 20 avril 2017 relative à la mise en œuvre du plan de relance 2017-2021 des pensions de famille et des résidences accueil, de création de nouvelles Maisons Relais pour le territoire de la Réunion, nous avons été retenus pour la

[13] Code de l'Action Sociale et des Familles

gestion de deux d'entre elles, l'une à Bras Panon pour 22 logements et l'autre à Sainte-Marie également pour 22 logements de type T1 bis qui seront opérationnelles en 2022.

III- LE PROJET MEDICO-SOCIAL DES L.H.S.S.

Le projet médico-social des L.H.S.S. entre dans le champ de compétences des missions de La Halte Père Etienne Grienenberger au bénéfice de personnes en situation de grande précarité sociale, médico-sociale, sanitaire et économique.

L'association s'engage ainsi dans la mission de :

- Accueillir et héberger des personnes en situation de rupture de logement et nécessitant des soins médicaux et paramédicaux,
- Définir un projet de soins adaptés à chacun, élaboré par un médecin généraliste et mis en œuvre par un infirmier diplômé d'Etat et deux aides-soignants pour 1,5 E.T.P.[14],
- Coordonner l'ensemble des soins prodigués tant en interne qu'en externe,
- Construire un projet social global avec chaque accueilli tenant compte de sa situation de santé, familiale, économique et environnementale,
- Favoriser l'ouverture et le maintien des droits des personnes.
- Prendre en compte les besoins spécifiques en lien avec les partenaires concernés.
- Accompagner chaque pathologie et problématique en adaptant le dispositif aux besoins de chacun.
- Rechercher chaque fois que possible une réorientation adaptée soit vers le logement, soit vers un autre dispositif correspondant au besoin de la personne.
- Fournir l'ensemble des prestations hôtelières ; chambre individualisée, forfait repas, blanchissage…
- Proposer des activités culturelles et de loisirs.

Des principes alliant aide d'urgence et insertion :

Le dispositif remplit 5 fonctions principales :

- **ACCUEIL :** Accueillir toute personne orientée par le S.I.A.O. Insertion et lui offrir, dans la mesure des possibilités : un accueil chaleureux, une chambre individuelle adaptée en co-hébergement en appartement de type F3, une écoute attentive, un premier accompagnement et les orientations sociales, sanitaires, économiques et environnementales. Garantir la satisfaction des besoins primaires (besoins physiologiques tels que manger, dormir au chaud et se laver) essentiels à l'accompagnement sur le long terme. Insister sur la mise en œuvre des valeurs fondatrices de l'inclusion sociale c'est-à-dire : l'hospitalité, l'inconditionnalité, l'immédiateté ou encore l'anonymat. Allez vers les publics qui ne sont plus en capacité de faire des démarches.

[14] Equivalent Temps Plein

- **INTEGRATION :** L'inclusion et la participation à une vie sociale au travers des différents aspects que sont la convivialité, la vie collective et la citoyenneté est une mission transversale des dispositifs de la Halte Père Etienne GRIENENBERGER.

- **ECOUTE, DIAGNOSTIC, ORIENTATION :** Écouter les personnes dans leur détresse. Conseiller les personnes qui le souhaitent. Proposer un soutien, être à leur côté lorsque le besoin s'en fait sentir. Co-construire un diagnostic et mobiliser l'ensemble des leviers environnementaux autour du projet de chaque personne accueillie.

- **ACCOMPAGNEMENT :** Accompagner les personnes accueillies vers l'autonomie en fonction de leurs capacités avec la conviction que chacun a des potentialités valorisables dans le cadre d'une relation de confiance et en lien avec les partenaires adaptés aux besoins de tous.

- **SOINS et COORDINATION :** Le médecin généraliste interviendra par un contrat de prestation de service de 6 heures hebdomadaire répartit sur 2 vacations de 3 heures chacune et ce afin d'accroître un suivi de grande proximité. Il sera le médecin traitant des personnes accueillies qui le souhaitent et coordonnera tous les soins en interne et en externe et sera garant de leur bonne exécution.

Ces missions, qui nécessitent beaucoup de temps, sont souvent réalisées de façon discontinue et non coordonnée. C'est la raison pour laquelle le service médico-social, soucieux d'apporter une meilleure réponse aux personnes, souhaite proposer **un accompagnement médico-social global continu** en s'appuyant sur et en concertation avec les partenaires présents sur le territoire réunionnais. Il est central de permettre aux personnes accueillies et logées de se poser, de se ressourcer et dans un deuxième temps de les accompagner dans la construction d'un projet personnalisé.

1. **Le respect du droit des usagers par la mise en œuvre des outils de la loi n° 2002-2 du 2 janvier 2002, rénovant l'action sociale et médico-sociale :**

   La loi du 2 janvier 2002 instaure les droits fondamentaux des usagers pour tous les établissements et services sociaux, médico-sociaux et sanitaires en insistant sur le développement d'outils spécifiques :

   - Le projet d'établissement qui définit les objectifs globaux ainsi que les modalités de fonctionnement en recherchant d'associer la participation de tous les acteurs à son élaboration, notamment salariés et accueillis,

   - Le livret d'accueil présentant l'activité de la structure et de son fonctionnement au travers la délivrance du règlement de fonctionnement et de l'application de la charte des droits et libertés de la personne accueillie ainsi que la dénomination de la personne désignée tiers de confiance,

   - Le contrat de séjour individuel définissant les objectifs de travail entre la personne accueillie et la structure voire avec son représentant lorsqu'il y en a un,

- Le conseil de la vie sociale ou toute autre forme de recherche de participation active qui vise à favoriser l'expression et la consultation des accueillis quant à l'organisation générale de la structure. A ce sujet il sera recherché, comme avec les autres établissements de l'association, une participation au CRPA 974,

- Enfin la déclinaison de l'évaluation interne et externe de l'ensemble de l'activité en application de l'article L. 312-8 du C.A.S.F. selon un calendrier établi et respecté.

Ces documents seront élaborés en amont de l'ouverture de l'établissement et soumis dans un deuxième temps à une réflexion collective avec l'ensemble de l'équipe salariale et des personnes accueillies avec leurs représentants pour être actualisés en tenant compte des échanges entre tous. La participation de tous favorisera une culture commune pour le bon fonctionnement des L.H.S.S. Est.

2. Le public cible et les missions premières à fournir :

Les bénéficiaires des L.H.S.S. Est sont des personnes majeures en situation de rupture d'hébergement et de logement, quelle que soit leur situation administrative sur le territoire.

Leur parcours de vie est souvent marqué par :

- Un long passé de désocialisation (absence de liens familiaux et/ou amicaux réels)
- Des ressources financières faibles et /ou précaires voire inexistante
- Une errance (personne en voie de marginalisation, SDF, évacuation sanitaire de la zone océan indien …)
- Un parcours résidentiel chaotique (squat, hôtel,…)
- Une rupture avec le monde socioprofessionnel.

A travers l'accueil et l'hébergement des personnes orientées par le S.I.A.O. Insertion de l'ensemble du territoire, les L.H.S.S. Est assurent en continu, 365 jours par an, la délivrance de soins médicaux et paramédicaux avec un accompagnement social adapté. La coordination avec les services de soins hospitaliers et ambulatoires sera assurée par le médecin coordinateur de l'association selon les besoins rencontrés. Celui-ci s'appuiera sur un infirmier temps plein et deux aides-soignants pour 1,5 E.T.P. qui dispenseront les soins.

Les appartements répondront aux normes de sécurité incendie et d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite. Toutes les chambres seront P.M.R.[15]

Toutes les prestations hôtelières inhérentes à l'hébergement seront également déclinées comme les repas, le blanchissage, des activités culturelles et citoyennes…Pour les repas nous prévoyons un forfait jour par personne de 8€ comprenant le petit déjeuner au diner.

[15] Personne à Mobilité Réduite

3. La prise en charge médicale, paramédicale et la délivrance de produits pharmaceutiques :

Un médecin prestataire de service avec lequel l'association conventionnera, pour une intervention hebdomadaire de 6 heures réparties en 2 vacations, assurera les diagnostics, prescriptions et le suivi des soins et traitements. Il sera en outre le garant de la coordination à mettre en œuvre avec l'ensemble des dispositifs de soins publics et privés du territoire pour ajuster l'accompagnement médical au plus près des besoins repérés. Le cas échéant il pourra être le médecin traitant référent des personnes accueillies. Le médecin veillera à la bonne gestion de l'armoire pharmaceutique sécurisée, et répondra des entrées et sorties des produits de celle-ci qui seront dument notées sur un registre prévu à cet effet.

1 infirmier diplômé d'état exercera directement sous l'autorité du médecin généraliste prestataire de services. Il assurera la délivrance des soins relevant de sa compétence sous l'autorité et les consignes du médecin généraliste.

1,5 E.T.P. aides-soignants assisteront l'infirmier dans les gestes et accompagnement hygiéniques du quotidien, d'aide à la toilette voire à la prise des repas si nécessaire.

Conformément aux articles L. 5126-1, L. 5126-2 et L. 5126-5 du code de la santé publique, tout médicament et autres produits de santé sont détenus et dispensés sous l'autorité directe du médecin. Les médicaments et produits de santé nécessaires aux soins en vente libre des accueillis seront fournis gracieusement par la structure. Les médicaments, autres produits de santé et prestations de service soumis à prescription médicale se verront délivrer par des ordonnances nominatives réalisées par le médecin et délivrées par un pharmacien d'officine.

En effet, comme pour le fonctionnement de la préparation des médicaments du L.H.S.S. Nord et des L.A.M. Nord, nous conventionnerons avec une pharmacie de proximité qui préparera la confection des piluliers ordonnés par le médecin.

Le médecin veillera à la bonne tenue du registre des entrées et sorties de tout produit pharmaceutique délivrés sous son autorité par l'infirmier diplômé d'état salarié de l'association, voire des deux aides-soignants.

4. L'accompagnement social :

Il sera conduit par un travailleur social diplômé de niveau 3, type assistant de service social, conseillère en économie sociale et familiale et/ou éducateur spécialisé à raison d'un équivalent temps plein pour l'ensemble des 10 personnes accueillies, sous l'autorité de la direction.

Si l'accueil reste conditionné à la validation du volet médical par le médecin généraliste de la structure qui devra être garant du respect de la règlementation en vigueur définissant les problématiques sanitaires prises en charge au sein d'un L.H.S.S., celui-ci devra aussi obtenir l'accord de la commission insertion hebdomadaire du volet insertion du S.I.A.O.. Au cas où une situation d'urgence le nécessiterait, le volet Urgence de la

commission du S.I.A.O. pourrait se prononcer mais uniquement sur le volet social de l'accueil.

Dès l'admission prononcée, le travailleur social rencontrera sous un délai de 4 jours maximum la personne accueillie afin d'établir un premier contact nécessaire à la construction d'un lien de confiance. Lors de ce premier rendez-vous, il sera vérifié les droits effectifs de la personne auprès des différentes administrations (état civil, préfecture, C.G.S.S.[16], C.A.F.[17], C.N.A.V.[18]…) afin de rouvrir, de maintenir ou de créer les droits. Une présentation globale de la structure sera de nouveau faite par le travailleur social qui vérifiera ainsi le niveau de compréhension de la personne qui aura déjà reçu le livret d'accueil, le règlement de fonctionnement ainsi que la demande de désignation d'une personne tiers de confiance.

Après plusieurs rendez-vous répartis sur un mois visant l'amélioration du lien entre la personne accueillie et le travailleur social, l'élaboration d'un projet de vie globale sera mis en œuvre sous la forme d'un contrat de séjour. Celui-ci recherchera des objectifs à court et moyen terme recherchant systématiquement le développement et l'amélioration des aptitudes et autonomies de la personne.

L'accompagnement aura notamment pour but de :

- Consolider la personne dans ces droits fondamentaux (intimité, dignité, confidentialité, auto-détermination, information, sécurité, spiritualité…) et poursuivre et maintenir les actions d'accès aux droits,
- Consolider le lien de confiance avec chaque personne pour favoriser l'échange et l'émergence de son projet,
- Restaurer ou soutenir les liens familiaux (dans la structure et à l'extérieur) avec l'accord des personnes accueillies,
- Définir, contractualiser et mettre en œuvre un projet individualisé avec la personne en écoutant et identifiant ses potentialités d'évolution et ses capacités intellectuelles et physiques,
- Proposer, en lien avec les partenaires présents, des actions collectives (santé, logement, gestion budgétaire…), des activités de loisirs et culturelles,
- Assurer la continuité des actions engagées en amont et en parallèle de la prise en charge notamment au travers des synergies inter partenariales,
- Elaborer avec chaque personne une ou des propositions d'orientation, lorsque cela sera possible, à l'issue de leur séjour.

Pour cela une réunion de synthèse sociale réunissant le travailleur social, l'infirmier, la cheffe de service et le directeur, aura lieu tous les mois et pour chaque accueilli afin d'analyser les avancées du projet social et de le faire évoluer selon celles-ci et les souhaits émis par la personne.

[16] Caisse Générale de Sécurité Sociale
[17] Caisse d'Allocations Familiales
[18] Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse

5. Les prestations :

Les appartements de type F3 permettront une co-habitation mais les chambres seront individuelles favorisant un espace intime pour chacun. Des sanitaires accessibles aux personnes à mobilité réduite seront présents dans chaque appartement comprenant W.C., douche à l'italienne avec fauteuil adapté et un lavabo.

Les personnes accueillies seront visitées chaque jour par un membre de l'équipe, de l'infirmier à l'agent de service pour veiller à la sécurité globale de leurs besoins. Un accompagnement à la toilette sera organisé selon les directives du médecin généraliste s'il l'estime nécessaire et mis en œuvre par l'infirmier diplômé d'état et les deux aides-soignants.

Un budget alimentaire alloué à chaque personne fera l'objet d'un accompagnement adapté selon les besoins pour faire les courses hebdomadaires et pourvoir à la quotidienneté.

L'appartement F5, base de l'installation de l'équipe pluridisciplinaire utilisera la pièce commune principale pour recevoir et développer des actions à destination des accueillis.

Un bureau faisant office de cabinet médical et paramédical permettra la délivrance des soins et consultations ailleurs que dans l'appartement d'accueil des personnes avec l'objectif de stimuler les personnes pour développer leurs mobilités au quotidien et faciliter l'organisation sanitaire globale.

Une réunion mensuelle entre les salariés, les personnes accueillies et leurs représentants, lorsqu'il en sera désigné, aura pour but de définir l'organisation générale et ses règles de fonctionnement. Un ordre du jour sera proposé en amont avec la possibilité d'ajouter des thèmes et un compte-rendu systématique sera élaboré conjointement et affiché pour tous.

<u>Les actions d'information et de prévention :</u>

A partir des besoins repérés dans le cadre des accompagnements individuels et des demandes formulées par les personnes elles-mêmes, nous envisageons de mettre en place des actions de sensibilisation et de prévention dans les domaines suivants :

- **La santé :** L'équilibre alimentaire, la prévention des addictions, la sensibilisation aux pratiques sportives.

- **La culture et les loisirs :** Accès aux lieux et évènements culturels notamment sur Saint-Paul.

- **La citoyenneté :** Compréhension des institutions et des démarches administratives, sensibilisation aux notions de droits et devoirs, de vivre ensemble.

- **Le logement :** Ateliers permettant aux résidents d'acquérir une véritable «culture de l'habitat» tant sur le plan de l'accès et du maintien (droits et devoirs du locataire) que de la sécurité et de l'entretien et respect des consignes (sécurité

incendie, tri sélectif des déchets, apprentissage de travaux simples d'embellissement).

Ces axes seront aussi travaillés avec des associations partenaires qui participeront selon leurs spécificités à ces temps de rencontre et d'échanges. Néanmoins, même si les activités proposées nécessitent une mobilisation collective et que l'adhésion de la personne est requise, c'est elle seule qui décide de son implication ou non.

6. Le principe d'évaluation des prestations et de l'établissement :

Comme le prévoit l'article L. 312-8 du C.A.S.F., *« Les établissements et services mentionnés à l'article L.312-1 procèdent à des évaluations de leurs activités et de la qualité des prestations qu'ils délivrent… ».*
Nous prévoyons une démarche continue d'évaluation de l'ensemble des pratiques, sanitaires, sociales, hôtelières en impliquant tous les acteurs, salariés, prestataires, partenaires et bien évidemment les accueillis et leurs représentants.
Des réunions trimestrielles regroupant ces personnes permettront d'actualiser la grille d'évaluation interne de l'association aux particularités du dispositif afin qu'elles soient ensuite déclinées dans les 3 premières années de fonctionnement pour élaborer un plan global d'amélioration des pratiques.

Les recommandations de bonnes pratiques émises par la Haute Autorité de Santé seront lues, discutées et analysées à travers les réunions salariales pour obtenir une culture institutionnelle résolument moderne et adaptée aux besoins des accueillis.

Cette démarche volontariste visant continuellement à analyser le fonctionnement, les nouvelles pratiques et d'y associer constamment les accueillis et leurs représentants répond aux exigences légales et favorisera un rapport d'évaluation externe satisfaisant mais sera surtout important pour le confort des accueillis et des salariés et pour l'efficience globale de l'établissement.

Les rapports tant de l'évaluation interne que de l'évaluation externe seront transmis comme il se doit à l'autorité de tutelle. L'ensemble de l'équipe sera alors disponible pour réévaluer ses actions selon les retours qui seront faits.

7. Le travail en réseau :

La Halte Père Etienne GRIENENBERGER a développé son réseau depuis plusieurs années auprès de partenaires professionnalisés dans d'autres secteurs que les nôtres pour mieux répondre à la globalisation de l'accompagnement de chaque accueilli.
Ainsi nous collaborons avec les équipes mobiles en santé mentale et en addictologies, les P.A.S.S.[19], C.M.P.[20], tout service hospitalier suivant une personne hébergée et accompagnée par nos soins, des associations de soutien juridique comme l'A.R.A.J.U.F.A.[21], celles qui luttent contre les violences intrafamiliales …

[19] Permanence d'Accès aux Soins de Santé
[20] Centre Médico-Psychologique
[21] Association Réunionnaise pour l'Aide Juridique aux Familles et aux victimes

Adhérent de la F.E.H.A.P. et de la F.A.S., nous travaillons aussi étroitement avec l'ensemble des associations sociales et médico-sociales ce qui permet de penser les conduites de nos missions en lien et selon les besoins des accueillis pour élargir le panel de possibilités et de spécificités.

Le renforcement des liens avec les professionnels sanitaires intervenant tant sur les questions de santé mentales que sur les soins physiologiques seront recherchés et développés, qu'ils soient publics et privés.

8. La composition salariale de l'équipe :

Le directeur de l'association se verra compter 5 % de son temps de travail total pour conduire l'action globale de cette structure. La cheffe de service partagera son temps de travail et sera à hauteur de 33% pour les L.H.S.S. Ouest, répartissant le reste de son activité pour 33% à destination des L.A.M. et 33% pour les L.H.S.S. Nord.

Cela constituera la première mutualisation de moyens mis en œuvre pour réduire les couts de fonctionnement administratifs et de direction afin de renforcer comme il se doit l'équipe pluridisciplinaire d'encadrement. Un temps comptable de 10% E.T.P.[22] sera également dédié avec une secrétaire à mi-temps pour répondre aux obligations réglementaire de gestion comptable et administrative et d'accompagnement de la direction.

Un médecin prestataire de service à raison de 6 heures hebdomadaires réparties sur 2 vacations par semaine de 3 heures chacune sera garant de la prise en charge sanitaire de chaque usager. Il interviendra les mardi et jeudi pour équilibrer sa présence au bénéfice des personnes accueillies. En cas de besoin, 2 heures supplémentaire d'intervention non définie seront débloquées. Pour l'accompagner à la délivrance des soins, un infirmier diplômé d'état à temps plein et 1,5 E.T.P. aides-soignants se relaieront pour dispenser les soins.

Un assistant de service social à temps plein aura la charge de l'accompagnement et de l'accès aux droits de chaque accueilli. Il/elle sera le garant de la bonne gestion sociale de chaque situation, de l'accompagnement à l'émergence et au développement du projet et de la tenue du dossier, sous le contrôle de la cheffe de service et en application de la loi du 2 janvier 2002, rénovant l'action sociale et médico-sociale.

Enfin 1 agent de service avec un profil de maîtres/maîtresses de maison dont la première mission sera l'accompagnement à la bonne tenue des appartements interviendra dans chaque F3 selon les besoins. L'ensemble des prestations hôtelières sont bien évidemment prévues dans leurs attributions dont l'accompagnement à la restauration des personnes.

[22] Equivalent Temps Plein

IV- L'IMPLANTATION GEOGRAPHIQUE SOUHAITEE DU DISPOSITIF

La réflexion qui a conduit notre réponse à l'appel à projet pour postuler à l'attribution du dispositif de Lits Halte Soins de Santé sur l'Est du territoire Réunionnais est évidemment en lien avec la gestion des 20 Lits Halte Soins de Santé qui nous ont été confié par l'arrêté n°342/ARS/2011 en date du 28 novembre 2011 ainsi que des L.A.M. ouvert en juin 2021. L'expérience acquise des publics accueillis et de leurs problématiques multiples de santé nous ont confortés dans l'idée qu'une telle infrastructure est indispensable aux besoins de la population du département.

Effectivement beaucoup de personnes vieillissantes confrontées à une précarité économique et sociale en plus des pathologies chroniques qu'elles développent ne trouvent aujourd'hui aucune réponse à une besoin d'hébergement médico-social adapté qui puisse leur délivrer les soins et prestations nécessaires à leurs besoins.

La connaissance fine de ces personnes pour lesquelles L.H.P.E.G. s'est créé et a développé son expertise rend évident notre motivation pour conduire un tel dispositif.

En cas d'acceptation de notre projet et avec une réponse officielle de la commission conduite par l'A.R.S. nous avons déjà convenu d'une collaboration avec la S.H.L.M.R. pour louer 6 appartements (5 F3 et 1 F5, soit sur la commune de Bras-Panon, soit sur la commune de Saint-Benoît) pour être en proximité du G.H.E.R., du C.H.R.S. urgence « Fleur d'Eau » et de la Maison Relais de Bras-Panon.

Ce projet s'inscrira dans sa conception et sa mise en œuvre en s'appuyant sur l'analyse des forces et faiblesses de la gestion et du fonctionnement des L.H.S.S. et des L.A.M. Nord.

Par ailleurs le pilotage de ce nouveau dispositif permet plusieurs avantages :

- Une meilleure mutualisation des équipes cadres et de comptabilité des L.H.S.S./L.A.M. et le renforcement de l'équipe médico-sociale avec une analyse des pratiques développée,
- La recherche en amont avec la collaboration de la S.H.L.M.R. de 6 appartements au sein d'un même quartier pour faciliter un suivi de proximité,

CONCLUSION ET PERSPECTIVES

Le savoir-faire de L.H.P.E.G. pour un accompagnement médico-social global des personnes ayant besoin de cet ajout de places sur le Département est réel et s'évertue à rechercher une amélioration continue de toutes les pratiques et prestations délivrées.
Il s'agit d'abord de bien appréhender le public concerné et les problématiques multiples qu'elles présentent, pour mieux préparer les équipes à répondre à celles-ci, mais il faut aussi rechercher une solide appétence de tout le personnel pour conduire ces missions.

La complémentarité de ce nouveau dispositif allié aux établissements et services que gèrent l'association, de l'hébergement d'urgence au logement accompagné et notamment les 20 Lits Halte Soins de Santé et les 15 Lits d'Accueil Médicalisés, favorise également une mutualisation de moyens supplémentaires. En effet un encadrement et une comptabilité mutualisée qui permet de renforcer l'équipe de terrain accompagnant chaque personne et l'expertise de la fine connaissance des actions à dispenser sont de précieux atouts pour répondre avec exigence à la gestion de ce dispositif.
La présence d'un deuxième médecin généraliste, prestataire de service, qui avec celui des L.H.S.S. et des L.A.M. Nord, apportera une présence continue toute l'année de l'un ou l'autre pouvant ainsi se remplacer mais aussi travailler ensemble pour renforcer encore la compétence sanitaire au bénéfice des personnes.

Le positionnement à proximité du G.H.E.R. qui sera privilégié sera un facteur facilitateur pour la coordination des soins et l'accompagnement médico-social global. De plus le bénéfice du réseau partenarial déjà établi par l'association avec les acteurs de l'Est permet la déclinaison de prestations complètes et professionnelles.